

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Fecteau

<https://www.cadre21.org/membres/d1cd0fdd6a6003890827f30f>

Date d'obtention : 2023-03-13 17:53:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode universelle bienveillante, éprouvée et efficace qui permet d'assurer un suivi rapide afin de protéger l'intégrité des jeunes impliqués tout en n'interférant pas avec le processus judiciaire, le cas échéant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de mieux orienter mon approche et de suivre les bonnes étapes afin que les victimes et les instigateurs puissent être pris en charge de la bonne manière.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention aux questions posées afin de ne pas proposer de réponses et invalider une déclaration. Également, je porterai attention à l'intention derrière les actes accomplis.